



Paris, le 25 mars 2020.

Mme Saphia Guereschi
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education nationale et de la
Jeunesse
Ministère de l'Education Nationale
110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Fonctionnaires engagé.es au service de l'intérêt collectif, les infirmier.es de l'Education nationale participent activement et quotidiennement à la gestion de la crise sanitaire qui frappe notre pays. L'évolution épidémique défavorable de ces dernières semaines laisse présager une crise qui s'étendra sur plusieurs semaines encore.

Plus d'une semaine après la fermeture des établissements d'enseignement scolaire et la mise en place des premières mesures de confinement, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points.

En l'absence de cadre national et face à l'urgence, les communications académiques disparates, anxiogènes et déplacées parfois, ont entraîné une certaine confusion, amplifiant les inquiétudes légitimes des professionnel.les de santé que nous sommes face à l'aggravation prévisible de cette épidémie et de ses conséquences sur la population. En plus d'être des Fonctionnaires, nous sommes des Soignant.es, aussi certains rappels, pressions ou injonctions au civisme et à l'abnégation n'ont pas lieu d'être. La voie hiérarchique doit être respectée.

Après l'annonce de la fermeture des établissements, le rôle primordial des infirmier.es de l'Education nationale a été d'organiser et de sécuriser l'accueil des élèves dans les établissements scolaires ouverts : conseil technique des chefs d'établissement, des IEN, des directeurs d'Ecole et de la communauté scolaire, familles y compris.

Après une phase compréhensible de tâtonnements, des organisations efficaces se mettent en place mais il reste aujourd'hui à s'assurer que les consignes de sécurité ou gestes barrières soient compris et appliqués par tous les professionnel.les en poste (mode et mécanismes de transmission,

SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER.ES CONSEILLER.ES DE SANTE
46 avenue d'Ivry, 75013 PARIS - snics-fsu@snics.org - 01 42 22 44 52-



gestes efficaces et fausses protections). Les infirmier.es de l'Education nationale ont participé activement à la mise en place de ce service de soutien indispensable dans la lutte contre l'épidémie de Covid 19. Ils-elles se tiennent actuellement à disposition des équipes depuis leur domicile.

En Chine, environ 63% des soignant.es ont été infecté.es. Pour la sécurité de tous-tes il convient donc de considérer les enfants des soignant.es comme une population à risque et d'adapter leur accueil aux particularités de chaque établissement.

.../...

Il nous semble que des masques chirurgicaux soient nécessaires à minima pour isoler un.e élève qui présenterait des symptômes (écoulement nasal, toux, fébricules, conjonctivites, diarrhées). Il s'agit de limiter la diffusion du virus entre les enfants de soignant.es pour éviter des contaminations supplémentaires et limiter le nombre de soignant.es malades.

Nos collègues sont des fonctionnaires qui agissent sur ordre et au service de la Nation, ce qui nécessite comme le savez une action réfléchiée et coordonnée. L'impatience, les craintes, les volontés individuelles et l'engagement personnel, même bien intentionné, ne doit pas prendre le pas sur l'intérêt collectif.

Les réquisitions doivent avoir lieu en temps voulu, dans le cadre d'un véritable plan départemental concerté, sans précipitation au risque d'épuiser tout le monde avant la véritable nécessité.

Les infirmier.es de l'Education nationale ont des carrières et des parcours divers. Ils-elles sont titulaires du même diplôme d'état que leurs collègues hospitalier.es mais ne travaillent plus dans un service de soins et ne bénéficient pas du développement professionnel continu (DPC). S'ils-elles sont mobilisé.es, il apparaît important que ce soit sur des missions qui permettent un exercice sécurisé pour eux-elles comme pour les patient.es. Une adaptation sera donc nécessaire au cas par cas.

Le COVID-19 semble entrainer de nombreux cas peu symptomatiques, voire asymptomatiques, avec une charge virale présente parfois plus d'une vingtaine de jours après incubation. Jusqu'au 15 mars, les infirmier.es de l'Education nationale ont accueilli de nombreux élèves, il conviendrait d'identifier les collègues COVID-19 positifs-positives et d'attendre une absence totale de contagiosité avant d'envoyer ces agent.es au contact de la population.

En cas de réquisition se pose également la question de la protection des soignant.es à risque ou dont un des proches l'est (conjoint.e -enfant



vivant au domicile familial), quelles démarches doivent ils-elles entreprendre ?

Par ailleurs, nous tenons à vous faire part de notre indignation face à la position de la Rectrice de l'académie de Lille qui a utilisé cette crise sanitaire très anxiogène pour contraindre les infirmier.es à s'inscrire à l'ordre national infirmier. A l'instar de nos collègues hospitalier.es, légitimes et applaudi.es chaque jour par la population, la majorité des infirmier.es de l'Education nationale refuse toujours massivement leur inscription à cet ordre (obligation légale depuis 2006).

Soucieux de la santé et de la sécurité des élèves et de celle des personnels, nous soutenons l'importance de dispositifs clairs, et ce particulièrement en temps de crise. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir ouvrir une phase de dialogue avec notre syndicat dans les meilleurs délais afin d'aboutir à un cadrage national sur ces questions.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public et recevez l'assurance de ma plus haute considération.

Saphia Guereschi